

Revalorisation salariale des 4 premiers niveaux de classifications OPA

Ce n'est pas un cadeau de Noël!

Le 29 août dernier, l'administration nous informait par un arrêté signé de la main du DRH du MTES (ministère de la transition écologique et solidaire) de la revalorisation des 4 premiers niveaux de classifications OPA.

Nous avons informé les OPA de cette revalorisation par [un tract du SNOPA le 26 septembre](#), en expliquant que cette revalorisation était le **résultat de notre action de grève du 21 juin** puisque initialement le ministère de l'action et des comptes publics (MACP) prévoyait le recours à une indemnité compensatrice pour rattraper les salaires inférieurs au SMIC.

Dans cet arrêté il manquait la signature du MACP. Celle-ci n'a été apposée que le 20 novembre. Cette revalorisation, pourtant **rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2018**, ne pourra être applicable qu'après sa publication au bulletin officiel du MTES, prévue le 25 décembre 2018 !

Au final, **les rattrapages de salaires ne pourront être mis en paiement qu'en début d'année prochaine.**

Un an pour revaloriser des salaires devenus inférieurs au SMIC, quelle efficacité!!!

Cette revalorisation partielle d'une vingtaine d'euros mensuelle constitue le service minimum puisque le taux horaire d'un ouvrier qualifié en zone 3 (9,89€) n'est supérieur que de 1cts au SMIC horaire (9,88€) au 1^{er} janvier 2018.

4 premiers niveaux de salaires revalorisés au 01/01/2018	ZONE 3 97,30%					ZONE 2 98,2%					ZONE 1 100%				
	SB	TH	retraités	01 02 2017	gain	SB	TH	retraités	01 02 2017	gain	SB	TH	retraités	01 02 2017	gain
OUVRIER QUALIFIE	1 503,41 €	9,89 €	9,886 €	1 480,65 €	22,76 €	1 517,32 €	9,98 €	9,977 €	1 494,50 €	22,82 €	1 545,13 €	10,16 €	10,160 €	1 522,20 €	22,93 €
OUVRIER	1 516,73 €	9,97 €	9,973 €	1 494,50 €	22,23 €	1 530,76 €	10,07 €	10,066 €	1 508,36 €	22,40 €	1 558,82 €	10,25 €	10,250 €	1 536,06 €	22,76 €
COMPAGNON	1 521,17 €	10,00 €	10,002 €	1 499,12 €	22,05 €	1 535,24 €	10,09 €	10,095 €	1 512,97 €	22,27 €	1 563,38 €	10,28 €	10,280 €	1 540,67 €	22,71 €
MAITRE															
COMPAGNON	1 572,96 €	10,34 €	10,343 €	1 551,45 €	21,51 €	1 587,51 €	10,44 €	10,439 €	1 565,31 €	22,20 €	1 616,61 €	10,63 €	10,630 €	1 594,54 €	22,07 €

Au 1^{er} janvier 2019, tout sera à recommencer!!!

Le SMIC horaire sera réévalué pour tenir compte de l'inflation et devrait être porté à 10,06€

Une nouvelle fois le taux horaire des 3 premiers niveaux de classifications en zone 3 et le premier niveau en zone 2 seront inférieurs au SMIC.

Lors de l'audience du 20 décembre au cabinet du MTES, le SNOPA CGT a exprimé la colère des OPA qui voient leur niveau salarial s'effondrer. C'est inacceptable de rémunérer des emplois qualifiés au SMIC et nos salaires ne correspondent plus à nos qualifications.

En s'appuyant sur les salaires équivalents des OPA devenus fonctionnaires territoriaux mais aussi des grilles de salaires des autres ouvriers d'État (IGN, Aviation civil, Défense...) dont les salaires varient globalement entre 1800 et 5000€, le SNOPA CGT revendique une revalorisation salariale en 2 temps via :

- **Une mesure de gestion immédiate** consistant à augmenter les salaires à hauteur de 25 points d'indice de la fonction publique ce qui ferait varier les salaires sur une échelle de **1600 à 3500€** bruts mensuels.
- **Une revalorisation dans le cadre de l'évolution statutaire**, avec peut être de nouvelles grilles de classifications, pour faire évoluer les salaires dans une plage variant de **1800 à 4000€**

La revalorisation salariale du 25 décembre n'a rien d'un cadeau de Noël,

C'est un service minimum, c'est une obligation de la part du MTES.

Les OPA en ont marre de se contenter de quelques miettes!

Ils veulent des salaires

qui correspondent à leurs qualifications et classifications!

**Vous pouvez compter sur le SNOPA CGT qui continue de se battre pour l'avenir des OPA!
Bonnes fêtes de fin d'année!**